

**COMMISSION PERMANENTE
DES PROGRAMMES ET DE LA
PROSPECTIVE**

DELIBERATION N° CPPP 14.02 du 6 mars 2014

**Portant avis sur le projet de
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)
Orne amont**

La commission permanente des programmes et de la prospective (CPPP)

Vu

- le code de l'environnement, et notamment ses articles L.212-3 à L.212-7 et R.212-26 à R.212-48 ;
- l'arrêté du Préfet coordonnateur de bassin du 20 novembre 2009 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands ;
- la délibération du comité de bassin n° C.B 08.11 du 9 décembre 2008 relative à la délégation donnée à la commission permanente des programmes et de la prospective, pour donner des avis sur les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ;
- la saisine du comité de bassin Seine-Normandie par le Président de la commission locale de l'eau relative au schéma d'aménagement et de gestion des eaux Orne amont, le 20 décembre 2013 ;
- la consultation de la commission territoriale des rivières de Basse-Normandie ;
- la délibération n°2014-07 du 13 février 2014 du comité de bassin Loire-Bretagne prenant acte du projet de SAGE Orne amont.

DELIBERE

Article unique

La commission permanente des programmes et de la prospective émet un avis favorable sur la compatibilité du projet de SAGE Orne amont avec le SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands et sur sa cohérence avec les SAGE en cours d'élaboration dans le groupement de sous-bassins concerné, sous réserve d'indiquer dans le PAGD les objectifs d'état écologique et d'état chimique des masses d'eau superficielles, tels que mentionnés dans le SDAGE, et les cartes associées.

Pour renforcer la portée juridique et la lisibilité de l'atlas, elle recommande de faire référence sur chacune des cartes de l'atlas cartographique aux dispositions du PAGD et du règlement concernées.

Elle félicite la commission locale de l'eau, ses commissions thématiques, la structure porteuse et l'animatrice pour le travail accompli et apporte tous ses encouragements pour la mise en œuvre de ce schéma d'aménagement et de gestion des eaux.

Fait et délibéré à Nanterre, le 6 mars 2014

Le Président de la Commission permanente
des programmes et de la prospective



Dominique JOURDAIN
